



Cabinet Sussan & Associés

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

**RESEAU DE L'HABITAT PARTAGE ET
ACCOMPAGNE – RESEAU HAPA**

Association

9, rue Parrot
CS 75590
Paris Cedex 12

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

18, Chemin de la Briqueterie – 33610 Canéjan –

SARL au capital de 52.300 Euros, RCS Bordeaux B 340 875 269

Inscrite à l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie des Commissaires Aux Comptes



Cabinet Sussan & Associés

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

**RESEAU DE L'HABITAT PARTAGE ET
ACCOMPAGNE - RESEAU HAPA**

9, rue Parrot
CS 75590
Paris Cedex 12

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Réseau de l'Habitat Partagé et Accompagné – Réseau HAPA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'information portant sur l'analyse des fonds dédiés est présentée dans la partie « Notes sur le bilan Passif » des annexes. Nous nous sommes assurés du bien-fondé du montant affecté sur ce poste au regard à la fois des dépenses consommées sur l'exercice et celles devant être utilisées pour l'exercice à venir, en rapport aux subventions concernées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

RESEAU DE L'HABITAT PARTAGE ET ACCOMPAGNE – RESAU HAPA

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2023*

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.
Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

RESEAU DE L'HABITAT PARTAGE ET ACCOMPAGNE – RESAU HAPA

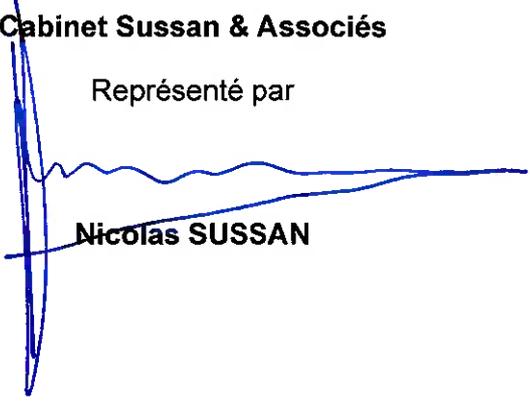
*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2023*

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Canéjan, le 13 mai 2024

Le Commissaire aux comptes
Cabinet Sussan & Associés

Représenté par



Nicolas SUSSAN

Bilan et Compte de résultat

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	3 149	2 511	637	0,11	1 687	0,47
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres						
TOTAL (I)	3 149	2 511	637	0,11	1 687	0,47
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	200		200	0,03		
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	332 973		332 973	56,20	256 571	71,13
Valeurs mobilières de placement	15		15	0,00	15	0,00
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	257 258		257 258	43,42	100 868	27,97
Charges constatées d'avance	1 363		1 363	0,23	1 544	0,43
TOTAL (II)	591 809		591 809	99,89	358 997	99,53
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	594 958	2 511	592 446	100,00	360 684	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	59 710	10,08	52 591	14,58
Excédent ou déficit de l'exercice	8 240	1,39	7 119	1,97
Situation nette (sous total)	67 950	11,47	59 710	16,55
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	67 950	11,47	59 710	16,55
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	474 757	80,14	280 600	77,80
TOTAL (II)	474 757	80,14	280 600	77,80
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 157	6,95	10 131	2,81
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	8 582	1,45	9 639	2,67
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			604	0,17
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	49 739	8,40	20 374	5,65
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	592 446	100,00	360 684	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTES DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%		
	Total	%	Total	%	Variation	%			
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Cotisations	14 650		13 100		1 550		11,83		
Ventes de biens et services									
- Ventes de biens									
- dont ventes de dons en nature									
- Ventes de prestations de services	15		3 570		-3 555		-99,57		
- dont parrainages									
Produits de tiers financeurs									
- Concours publics et subventions d'exploitation	630 333		436 967		193 366		44,25		
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable									
- Ressources liées à la générosité du public									
- Dons manuels	205				205		N/S		
- Mécénats									
- Legs, donations et assurances-vie									
- Contributions financières									
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges			104		-104		-100,00		
Utilisations des fonds dédiés	270 600		172 150		98 450		57,19		
Autres produits	6		2		4		200,00		
Total des produits d'exploitation (I)	915 810		625 892		289 918		46,32		
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises									
Variations stocks									
Autres achats et charges externes	174 255		137 653		36 602		26,59		
Aides financières	110 000		90 000		20 000		22,22		
Impôts, taxes et versements assimilés	613		704		-91		-12,92		
Salaires et traitements	110 378		82 834		27 544		33,25		
Charges sociales	32 946		26 242		6 704		25,55		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 050		1 050				0,00		
Dotations aux provisions									
Reportes en fonds dédiés	474 757		280 600		194 157		69,19		
Autres charges	2				2		N/S		
Total des charges d'exploitation (II)	904 000		619 082		284 918		73,42		
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	11 810		6 810		5 000				
PRODUITS FINANCIERS:									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (III)									
CHARGES FINANCIERES:									
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions									
Intérêts et charges assimilées									
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (IV)									
RESULTAT FINANCIER (III - IV)									
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	11 810		6 810		5 000		73,42		

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion		315	-315	-100,00
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)		315	-315	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	3 570	6	3 564	N/S
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	3 570	6	3 564	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-3 570	309	-3 879	N/S
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	915 810	626 207	289 603	46,25
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	907 570	619 088	288 482	46,60
EXCEDENT OU DEFICIT	8 240	7 119	1 121	15,75

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature		6 943	5 100	
Prestations en nature		26 266	31 308	
Bénévolat				
TOTAL		33 209	36 408	
CHARGES :				
Secours en nature		6 943	5 100	
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations		26 266	31 308	
Personnel bénévole				
TOTAL		33 209	36 408	

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 592 446,17 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 8 240,05 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Contributions volontaires :

Conformément au règlement comptable CRC 99-01, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

Les éléments fournis par la direction de l'association ont été les suivants :

- Bénévolat assuré par les membres du conseil d'administration = 26 266 euros à raison de 1 001 heures valorisées au taux horaire de 26,24 euros (taux horaire comprenant les charges patronales d'un chargé de mission).
- Valorisation des prestations en nature (prêt gratuit de salles) évalués à hauteur de 6 943 euros.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	3 149			3 149
Immobilisations financières				
TOTAL	3 149			3 149

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL I				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	1 462	1 050		2 511
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	1 462	1 050		2 511
TOTAL GENERAL (I+II)	1 462	1 050		2 511

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	200	200	
Autres créances	332 973	332 973	
Charges constatées d'avance	1 363	1 363	
TOTAL	334 536	334 536	

Les autres créances comprennent notamment des subventions dont il est difficile de prévoir exactement l'exercice de perception du solde en fonction de la durée de la convention et de l'avancée des projets.

Il est probable que certaines d'entre elles soient potentiellement perçues à une échéance supérieure à un an.

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	331 000
Autres produits à recevoir	
TOTAL	331 000

Etat des valeurs mobilières de placement

Valeurs mobilières de placement	Val. comptable	Val. à la clôture	+Value latente	-Value latente
PARTS SOCIALES CCM	15	15		
TOTAL	15	15		

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	52 591	7 119			59 710
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	7 119	-7 119	8 240		8 240
Dont générosité du public					
Situation nette	59 710		8 240		67 950
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	59 710		8 240		67 950
TOTAL dont générosité du public					

Analyse des fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Le détail des fonds dédiés et leur utilisation sont mentionnés en page suivante.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Malakoff Humanis (Nouveau cycle d'appel à projet et d'acc. De porteurs d'Habitats Inclusifs) 21-22	14 0000		14 000			0	
Malakoff Humanis (Nouveau cycle d'appel à projet et parcours d'accompagnement étendu) 22-23	238 600		228 600		10 000 (*)	0	
CDC – Préfiguration services Assoc. H@pi)	28 000		28 000			0	
AG2R LA MONDIALE – MACIF		190 000	73 000			117 000	
Banque des Territoires		250 000	12 500			237 500	
MAAF		45 000	1 250			43 750	
Banque des Territoires (H@pi)		75 000	47 552			27 448	
FSE + Avise		65 000	15 941			49 059	
TOTAL	280 600	625 000	420 844		10 000	474 756	

(*) Les 10 000 euros de transferts sont représentés par des prix accordés aux lauréats de l'appel à projet dont leur représentant est membre du conseil d'administration du Réseau HAPA. C'est donc leur structure d'appartenance qui a bénéficié directement de ce prix.

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	41 157	41 157		
Dettes fiscales et sociales	8 582	8 582		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	49 739	49 739		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	31 888
Dettes fiscales et sociales	3 954
Autres dettes	
TOTAL	35 842

Annexes aux comptes annuels (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Subventions d'exploitation**

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
FONDATION MACIF	De l'intention à l'essaimage	60 000	60 000			
FSE - AVISE	Développement et pérennisation habitat inclusif	65 000		65 000		
CAISSE DES DEPOT – Banque des Territoires	Projet H@pi et Ingéniérie et accompagnement lauréats	325 000	195 000	130 000		
AG2R	L'Hapa en 3D	130 000	39 000	91 000		
MAAF	Production et mise en ligne d'un MOOC – Evaluations de l'impact des actions du réseau	45 000		45 000		
ASP	Aide apprentissage	5 333	5 333			
	TOTAL	630 333	299 333	331 000		

Annexes aux comptes annuels (suite)**AUTRES INFORMATIONS*****Rémunération des cadres dirigeants***

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'a donné lieu à aucun versement sur l'exercice.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	0.80	
Non cadres	1.61	
TOTAL	2.41	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 2 760 E.